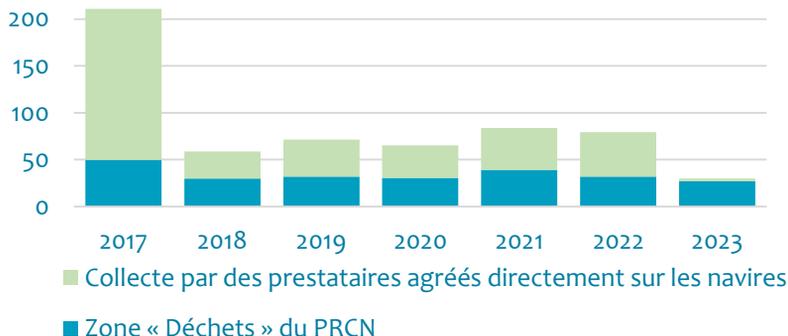




Bilan de la collecte des déchets du Pôle de Réparation et de Construction Navales – Année 2023

Déchets collectés au PRCN (t)



DESCRIPTION & OBJECTIF

Les différentes activités portuaires génèrent des déchets à traiter.

Les déchets du Pôle de Réparation et Construction Navales (PRCN) sont produits par les chantiers intervenant sur des navires pour des travaux de carénage, de peinture, d'électricité, de mécanique, d'hydraulique... :

- Des déchets souillés, des DAE*, bois/palettes, métaux etc,
- sable de sablage avec résidus de peinture,
- résidus de carénage contenant des déchets biologiques (coquillages et algues) souillés par de la peinture.

Un point déchets est à disposition des navires admis sur l'aire de carénage ou accostés au Quai Camaret. Des prestataires agréés collectent les déchets non admis sur ce point, les déchets produits par les navires séjournant dans les formes de radoub, sur l'aire de carénage ou au quai Camaret .

LE BILAN

En 2023, la quasi-totalité des déchets produits sur la zone du PRCN ont été déposés au sein de la zone déchets. Un seul navire a fait appel à un prestataire agréé.

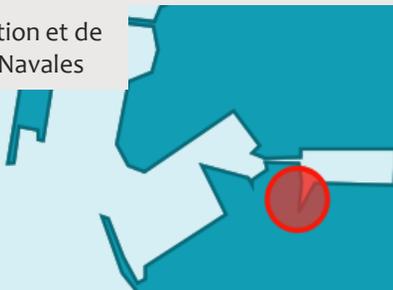
Les déchets collectés par le prestataire agréé directement sur le navire sont des eaux usées et eaux de cales polluées.

L'aménagement de la zone déchets du PRCN a été modifié en 2022 pour affiner le tri. Le retrait de la benne DAE a permis la mise en place de 3 bacs (cartons, emballages et DAE).

Les déchets accueillis sur cette zone sont principalement des matériaux et emballages souillés (58%), DAE(16%) et bois et palettes (16%).

Tous les déchets de la zone déchets du PRCN sont traités en valorisation énergétique ou matières.

Pôle de Réparation et de Construction Navales

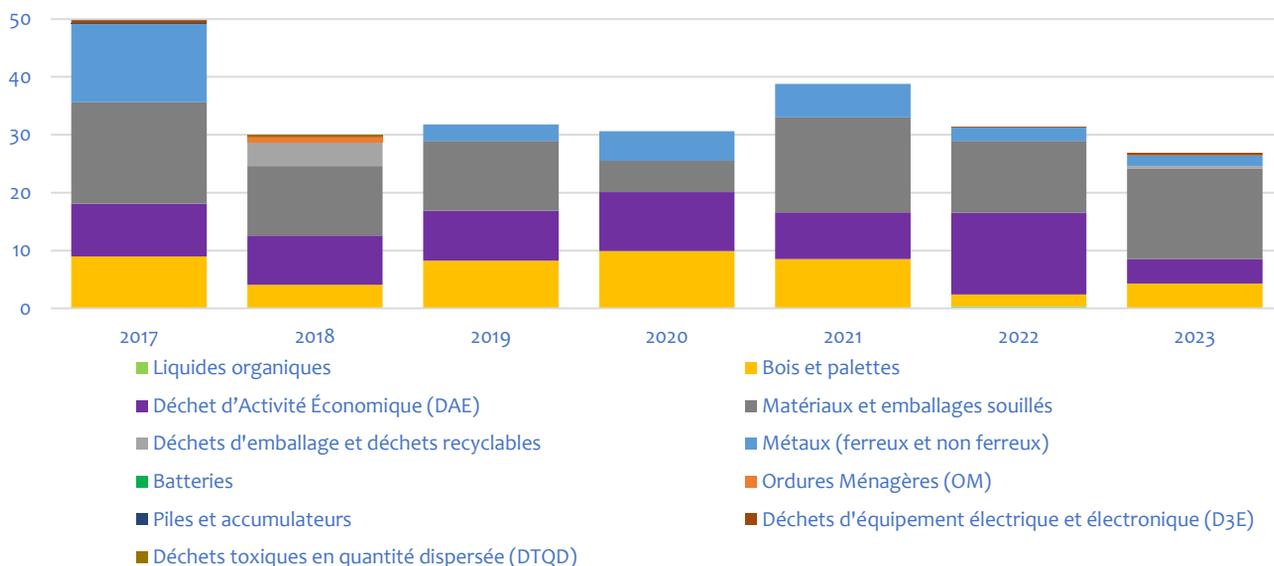


* Déchet d'Activités Économiques

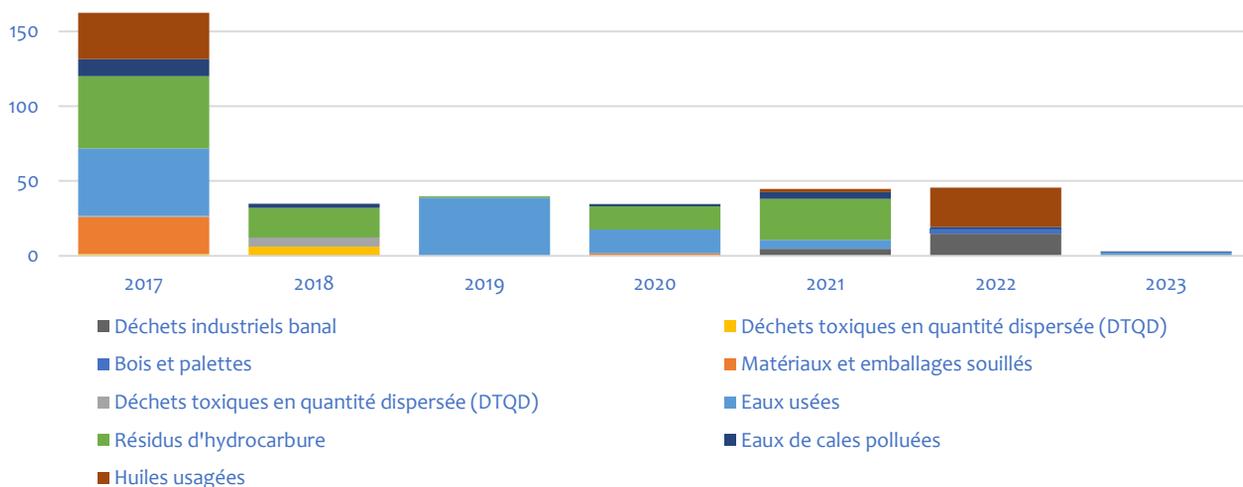


POUR EN SAVOIR PLUS

Déchets collectés dans la zone déchets du PRCN (t)



Déchets collectés sur les navires par des prestataires agréés (t)



Nombre de réponses des 11 prestataires agréés

